

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

35x24

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

L'unité locale de Marignane de la Croix Rouge Française – 11 rue lamartine 13700 Marignane – Siret 77567227221138 – représentée par sa présidente Sylvia Penelet, sollicite la commune pour disposer de la salle Tino Rossi du 15 au 17 avril 2024, pour l'organisation d'une exposition « Ce qui nous rend heureux », finalité d'un projet artistique porté par les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la Croix Rouge Française en région PACA et Corse.

En conséquence, il est proposé de mettre la salle Tino Rossi gracieusement à disposition de l'unité locale de Marignane de la Croix Rouge Française du 15 au 17 avril 2024.

L'association devra compléter un dossier type de location de cette salle.

VU l'avis favorable de la commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé

– APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL